

Québec, le 26 octobre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des parlementaires - Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Pétition des victimes de la pyrrhotite et membres
de la Coalition Proprio-Béton**

Cher collègue,

La présente fait suite à la pétition mentionnée en objet, qui a été déposée à l'Assemblée nationale le 10 juin dernier. La demande présentée concerne les trois (3) points suivants :

- *Que la gouvernance de la Garantie des maisons neuves de l'APCHQ soit modifiée afin qu'elle prenne dorénavant la défense des victimes en respect de sa mission;*
- *Que les décideurs publics prennent les mesures nécessaires afin que cette gouvernance soit modifiée dans les plus brefs délais;*
- *Que les victimes soient consultées et écoutées.*

Dans un premier temps, je souhaite rappeler que l'ensemble du gouvernement est préoccupé par la situation que vivent plusieurs familles dans la région de la Mauricie, plus particulièrement la députée de Trois-Rivières, le député de Maskinongé, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et moi-même.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer les représentants de la Coalition Proprio-Béton afin de discuter des différentes solutions qui s'offrent au gouvernement. Nous travaillons donc actuellement à identifier les meilleurs moyens pour soutenir ces personnes, mais également pour diminuer le risque qu'une situation similaire se reproduise.

Dès que nous avons été informés des premiers cas de pyrrhotite dans la région de la Mauricie, nous avons demandé à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) de suivre la situation quotidiennement et d'offrir tout l'accompagnement nécessaire aux citoyens, ce qu'elle fait depuis.

J'aimerais ainsi vous faire part des actions entreprises par la RBQ.

Depuis septembre 2009, la RBQ est intervenue dans le dossier pour accompagner les propriétaires de résidences touchées par la pyrrhotite. Ne limitant pas son rôle et ses actions à son cadre réglementaire, la Régie du bâtiment a agi auprès de tous les intervenants; du producteur d'agrégats aux propriétaires des résidences, en passant par la municipalité.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Coalition Proprio-Béton ainsi qu'avec l'ensemble des bénéficiaires du plan de garantie. La Régie se tient informée régulièrement du suivi des demandes des bénéficiaires auprès de la Garantie des maisons neuves.

Tout au long du processus, la Régie s'est assurée et continue de s'assurer que le gestionnaire du plan concerné dans ce dossier agit en conformité avec la réglementation et le mandat qui lui est confié.

L'intervention du plan de garantie aura permis d'ici décembre que 67 maisons soient réparées. Quelques centaines d'autres le seront au cours des prochaines années.

Quant à la gouvernance des administrateurs du plan de garantie soulevée dans la pétition, la Régie est à évaluer l'ensemble du plan dans le cadre de sa planification stratégique. Lors de cette évaluation, des éléments tels que le cas de Trois-Rivières seront examinés afin de voir si la réglementation doit être modifiée pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.

En terminant, je vous réitère que le gouvernement continuera de suivre la situation de très près, de la même façon qu'il l'a fait depuis le début dans ce dossier, et qu'il demeurera en lien et à l'écoute des propriétaires de résidences de Trois-Rivières touchés par la problématique de la pyrrhotite.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre du Travail,



Lise Thériault